

L'APPRENTISSAGE, UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

Réussir votre parcours de formation
et votre projet professionnel
après le bac

COMMENCER

→ SOMMAIRE

- Vérifier vos connaissances sur l'apprentissage
- Vrai ou faux
- Quelles sont les démarches pour entrer en apprentissage ?
- Définir votre choix de métier
- Choisir votre formation
- Trouver votre employeur
- Rédiger votre CV
- Rédiger votre lettre de motivation
- Passer l'entretien
- Le contrat d'apprentissage
- Vrai ou faux
- Liens utiles

Vous êtes en terminale générale, technologique ou professionnelle.

Après l'obtention de votre bac, vous vous interrogez sur la poursuite de vos études et l'élaboration de votre projet professionnel.

Stop aux idées reçues !

Prenez un moment pour découvrir toutes les possibilités et les avantages de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur

**L'apprentissage :
une voie vers la réussite.**



→ VÉRIFIER VOS CONNAISSANCES SUR L'APPRENTISSAGE



Apprentissage
ou
statut scolaire ?



Faire des études
en apprentissage

À SAVOIR !

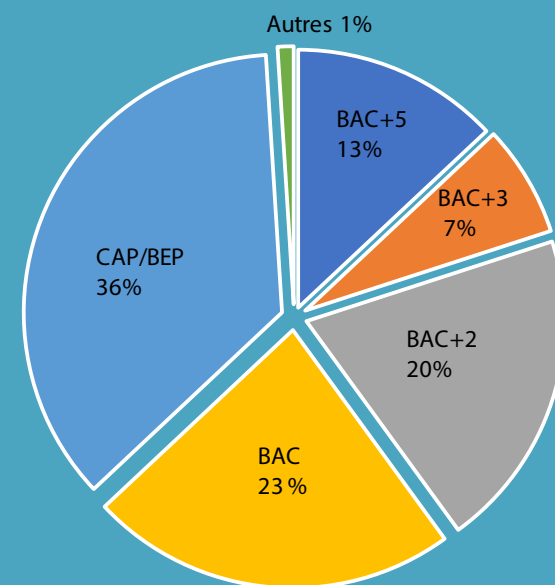
Nouvelles tendances :

l'apprentissage se développe dans le sport, le médico-social et les services

491 000 apprentis en France
en 2019

Soit + 16% en 1 an.

**Les diplômes préparés
par apprentissage en 2018 :**



→ VRAI OU FAUX ?

J'ai de bons résultats scolaires, l'apprentissage ce n'est pas pour moi

Le contrat d'apprentissage ne concerne que les métiers manuels

Je pourrai faire toute ma formation supérieure dans le cadre de l'apprentissage

En tant qu'apprenti, j'ai plus de chance d'obtenir mon diplôme

En tant qu'apprenti, je peux recevoir une aide financière pour passer mon permis de conduire



→ VRAI OU FAUX ?

J'ai de bons résultats scolaires, l'apprentissage ce n'est pas pour moi

Le contrat d'apprentissage ne concerne que les métiers manuels

Je pourrai faire toute ma formation supérieure dans le cadre de l'apprentissage

En tant qu'apprenti, j'ai plus de chance d'obtenir mon diplôme

En tant qu'apprenti, je peux recevoir une aide financière pour passer mon permis de conduire

FAUX !

La formation en apprentissage s'adresse à tous les types de profils et notamment aux jeunes qui souhaitent acquérir une expérience professionnelle.

Elle nécessite une très bonne organisation car il faut concilier études et travail.



→ VRAI OU FAUX ?

J'ai de bons résultats scolaires, l'apprentissage ce n'est pas pour moi

Le contrat d'apprentissage ne concerne que les métiers manuels

Je pourrai faire toute ma formation supérieure dans le cadre de l'apprentissage

En tant qu'apprenti, j'ai plus de chance d'obtenir mon diplôme

En tant qu'apprenti, je peux recevoir une aide financière pour passer mon permis de conduire

FAUX !

Pas du tout ! Vous pourrez signer un contrat d'apprentissage dans tous les secteurs :

- Les entreprises, petites et grandes, relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole, les employeurs du milieu associatif et des professions libérales ;
- Les employeurs du secteur public (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs).



→ VRAI OU FAUX ?

J'ai de bons résultats scolaires, l'apprentissage ce n'est pas pour moi

Le contrat d'apprentissage ne concerne que les métiers manuels

Je pourrai faire toute ma formation supérieure dans le cadre de l'apprentissage

En tant qu'apprenti, j'ai plus de chance d'obtenir mon diplôme

En tant qu'apprenti, je peux recevoir une aide financière pour passer mon permis de conduire

VRAI !

Vous pourrez faire l'intégralité de formation et préparer un diplôme du bac +2 au bac +5



→ VRAI OU FAUX ?

J'ai de bons résultats scolaires, l'apprentissage ce n'est pas pour moi

Le contrat d'apprentissage ne concerne que les métiers manuels

Je pourrai faire toute ma formation supérieure dans le cadre de l'apprentissage

En tant qu'apprenti, j'ai plus de chance d'obtenir mon diplôme

En tant qu'apprenti, je peux recevoir une aide financière pour passer mon permis de conduire

FAUX !

L'obtention de votre diplôme est liée principalement à votre investissement personnel, en CFA et en entreprise.



→ VRAI OU FAUX ?

J'ai de bons résultats scolaires, l'apprentissage ce n'est pas pour moi

Le contrat d'apprentissage ne concerne que les métiers manuels

Je ne pourrai pas faire toute ma formation supérieure dans le cadre de l'apprentissage

En tant qu'apprenti, j'ai plus de chance d'obtenir mon diplôme

En tant qu'apprenti, je peux recevoir une aide financière pour passer mon permis de conduire

VRAI !

Il s'agit d'une prime d'un montant de 500 euros. Le CFA vous indiquera la procédure



→ QUELLES SONT LES DEMARCHES POUR ENTRER EN APPRENTISSAGE ?

Concrètement, vous devez d'abord :

1. Définir votre choix de métier,
2. Vous inscrire en formation,
3. Trouver un employeur.

L'inscription dans l'établissement sera définitive une fois le contrat de travail signé avec l'entreprise, l'établissement de formation et vous.

Pour un projet d'apprentissage en Europe, des solutions existent. Renseignez-vous !

<http://mavoieproeurope.onisep.fr>

<https://oniseptv.onisep.fr>

À SAVOIR !

Retrouvez de très nombreux témoignages sur le site :

Démarre ta story :



Site du Ministère du travail

→ DÉFINIR VOTRE CHOIX DE MÉTIER

Vous avez une ou plusieurs idées de métiers ?

Vous n'avez pas d'idée de métier ?

Pas de panique ! La démarche est la même. Écoutez vos envies et vos aspirations. L'objectif est de vous faire plaisir ! Pensez aux métiers liés à la mer, à la montagne, à la nature, à ce que vous aimez, etc. Consultez les [fiches métiers](#) et complétez le tableau ci-dessous.

Complétez autant de tableaux que de métiers choisis.
Explorez plusieurs possibilités.

Métier choisi n° 1 :		
Compétences attendues pour ce métier	Mes compétences acquises	Mes compétences à acquérir

**L'APPRENTISSAGE
EST OUVERT**

**DE MANIÈRE
ÉGALITAIRE**

**AUX FEMMES
ET AUX HOMMES,**

**POUR TOUS LES
MÉTIERES !**



→ CHOISIR VOTRE FORMATION

Vos démarches pour trouver une école par apprentissage après le bac passent par Parcoursup.

Pour la grande majorité des formations en apprentissage disponibles sur Parcoursup, il n'y a pas de date limite pour la formulation des vœux et vous recevez les réponses des formations au fur et à mesure.

Pour en savoir plus sur toutes les possibilités dans le secteur qui vous intéresse,

- Prenez rendez-vous dans le CIO proche de votre domicile,
- Prenez contact avec le/la PsyEN de l'établissement
- Posez vos questions sur : monorientationenligne.fr
- Appeler un conseiller Onisep :
01 7777 12 25 (métropole)
05 96 53 12 25 (Martinique, Guadeloupe et Guyane)

Appel non surtaxé



Sur Parcoursup :
- [Tout sur l'apprentissage](#)
- [Centres de formation](#)

À SAVOIR !

Quelles formations pouvez-vous suivre en apprentissage ?

Il existe de nombreuses possibilités de poursuites d'études en apprentissage.

Voici les plus courantes :

MC, FCIL (après le bac pro)

BTS, DUT, autres titres de niveau III

DN MADE, Licence pro, Diplômes d'études supérieures, autres titres de niveau II

Diplôme d'ingénieur, Master spécialisé, autres titres de niveau I

→ TROUVER VOTRE EMPLOYEUR



[Top 5 chercher une entreprise](#)



[Top 5 conseils](#)

MESURE EXCEPTIONNELLE EN 2021

Vous avez jusqu'au 28 février 2021 inclus pour trouver votre employeur du fait de la crise sanitaire cette année.

OFFRES DE CONTRAT

www.alternance.emploi.gouv.fr

labonnealternance.pole-emploi.fr/



→ RÉDIGER VOTRE CV

Vous pouvez en générer un à partir de “Mon CV en ligne”. Ce formulaire a été conçu spécialement pour mettre en valeur votre parcours au lycée ainsi que vos stages et expériences personnelles.

Donnez-lui un titre, lié à la dominante de la filière professionnelle que vous envisagez

Remplissez vos rubriques avec précision. C’est le moment de mettre en valeur vos périodes de stage et tous vos atouts. Donnez une image positive de vous (souriez en écrivant votre CV) !

En toute fin, cliquez sur l’icône et sauvegardez votre CV.



<http://cvenligne.onisep.fr/>

À RETENIR

Une page A4 suffit

Soignez la présentation et l'orthographe

Mettez en avant vos points forts

N'utilisez jamais de termes négatifs

Adaptez votre CV en fonction du diplôme préparé et à l'entreprise.

Il faut aller à l'essentiel, être clair et lisible.

Votre CV ne doit pas être surchargé graphiquement.

Il faut retenir les faits les plus importants, rédiger des phrases courtes, éviter les abréviations.

Trente secondes, c'est le temps moyen passé par un maître de stage ou un tuteur pour parcourir une candidature.

→ RÉDIGER VOTRE LETTRE DE MOTIVATION

La lettre de motivation a pour but de **déclencher l'envie de voir le candidat**. Éviter les phrases toutes faites disant qu'on est dynamique et motivé. Elle doit être **vivante et adaptée à chaque candidature** - que l'on réponde à une annonce ou qu'elle soit spontanée.

Présenter votre situation, vos atouts majeurs et vos objectifs. Soyez sincère : votre lettre de motivation doit être en accord avec votre personnalité.

Évoquez un ou deux aspects précis de l'entreprise en lien avec votre profil : s'y intéresser, c'est la preuve de votre motivation et de vos compétences. Mettez en valeur votre **adéquation avec le poste**.

Faites le lien avec **vos compétences** : qu'apporterez-vous à l'employeur s'il vous embauche ? À proscrire : les formules floues et le "moi, je".

Si votre parcours ne cadre pas tout à fait avec le poste ou que vous n'avez pas encore assez d'expérience, mettez en avant les qualités dont vous avez fait preuve lors de vos autres activités et dont vous pourriez avoir besoin dans vos futures missions.

Proposez un entretien et terminez par une formule de politesse standard.

À RETENIR

Soignez la présentation

Aérez le texte en allant à la ligne plusieurs fois

Relisez (ou faites relire) attentivement votre lettre pour éviter les fautes d'orthographe

Ecrivez une lettre courte, synthétique et tonique (une page de format A4)

Ne parlez pas uniquement de vous, abordez aussi ce qui vous plaît chez l'employeur

Mettez en avant votre intérêt pour un stage dans cette entreprise.

Présentez les caractéristiques de votre candidature : vos savoir-faire, vos qualités et surtout les compétences que vous souhaitez acquérir ou développer



→ PASSER L'ENTRETIEN

Vous avez décroché un entretien, il ne reste plus qu'à **convaincre le recruteur** de vous choisir. La **préparation et l'état d'esprit** sont essentiels, souvent plus que les diplômes à ce stade...

L'employeur va vous poser des questions et attendre des arguments pour le convaincre de retenir votre candidature. Il ne s'agit pas de vous piéger mais d'évaluer s'il peut vous engager en toute confiance.

Des sites pour préparer les entretiens :

<http://kitparents.onisep.fr/>

<https://www.emploi-store.fr/>

À RETENIR

Répéter avant le jour J

Préparez-vous aux questions

Renseignez-vous sur le poste et l'entreprise

Ayez une attitude irréprochable

Posez les bonnes questions



→ LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Ce contrat d'apprentissage est un véritable contrat de travail qui vous engage. Si vous êtes mineur, vos parents ou tuteurs devront donner leur accord.

En tant qu'apprenti vous vous engagez à :

- Être assidu durant ses formations en établissement et en entreprise
- Respecter les règlements fixés en établissement et en entreprise
- Vous présentez à l'examen du diplôme

L'entreprise s'engage à :

- Vous inscrire dans l'établissement de formation.
- Vous verser un salaire et assurer une formation professionnelle
- Respecter les horaires de travail liés à votre âge et à votre statut
- Mettre à votre disposition le matériel de sécurité nécessaires

L'établissement de formation s'engage à :

- Assurer la formation théorique et pratique complémentaire
- Coordonner votre emploi du temps entre l'établissement et l'entreprise
- Effectuer le suivi de votre parcours

À SAVOIR

Près de 1 jeune sur 2 travaille dans l'entreprise dans laquelle il a fait son apprentissage

Plus de la moitié des anciens apprentis ont un CDI

Les filles ont un taux d'emploi de 67%

Les garçons ont un taux d'emploi de 70%



→ VRAI OU FAUX ?

Je dois avoir entre 16 ans et 25 ans pour démarrer un contrat d'apprentissage

Je dois envoyer un CV et une lettre de motivation pour espérer obtenir un entretien d'embauche

Je signerai seul mon contrat d'apprentissage

L'entreprise et l'apprenti ont un mois et demi de période d'essai

En tant qu'apprenti, je perçois le même salaire tout au long de ma formation

En tant qu'apprenti, j'ai 5 semaines de congés par an



→ VRAI OU FAUX ?

Je dois avoir entre 16 ans et 25 ans pour démarrer un contrat d'apprentissage

Je dois envoyer un CV et une lettre de motivation pour espérer obtenir un entretien d'embauche

Je signerai seul mon contrat d'apprentissage

L'entreprise et l'apprenti ont un mois et demi de période d'essai

En tant qu'apprenti, je perçois le même salaire tout au long de ma formation

En tant qu'apprenti, j'ai 5 semaines de congés par an

FAUX

depuis le 1er janvier 2020, les contrats d'Apprentissage sont ouverts aux personnes âgées de 16 à 29 ans révolus.

Exceptions :

- Les jeunes de 15 ans en fin de 3ème peuvent être inscrits en apprentissage, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis.
- Au-delà de 29 ans révolus, pour les publics comme les travailleurs avec une reconnaissance d'handicap, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.



→ VRAI OU FAUX ?

Je dois avoir entre 16 ans et 25 ans pour démarrer un contrat d'apprentissage

Je dois envoyer un CV et une lettre de motivation pour espérer obtenir un entretien d'embauche

Je signerai seul mon contrat d'apprentissage

L'entreprise et l'apprenti ont un mois et demi de période d'essai

En tant qu'apprenti, je perçois le même salaire tout au long de ma formation

En tant qu'apprenti, j'ai 5 semaines de congés par an

VRAI

Évidemment, comme pour toutes recherches de contrat et d'emploi, le CV et la lettre de motivation sont indispensables.

Leur réalisation participe de la préparation à l'entretien que vous aurez avec le chef d'entreprise ou le service RH.



→ VRAI OU FAUX ?

Je dois avoir entre 16 ans et 25 ans pour démarrer un contrat d'apprentissage

Je dois envoyer un CV et une lettre de motivation pour espérer obtenir un entretien d'embauche

Je signerai seul mon contrat d'apprentissage

L'entreprise et l'apprenti ont un mois et demi de période d'essai

En tant qu'apprenti, je perçois le même salaire tout au long de ma formation

En tant qu'apprenti, j'ai 5 semaines de congés par an

VRAI mais...

Oui si vous avez plus de 18 ans

Par contre, si vous êtes mineur, vos parents le signent aussi avec l'employeur

Attention, mineur ou majeur, vous devez posséder votre propre compte bancaire pour percevoir votre salaire



→ VRAI OU FAUX ?

Je dois avoir entre 16 ans et 25 ans pour démarrer un contrat d'apprentissage

Je dois envoyer un CV et une lettre de motivation pour espérer obtenir un entretien d'embauche

Je signerai seul mon contrat d'apprentissage

L'entreprise et l'apprenti ont un mois et demi de période d'essai

En tant qu'apprenti, je perçois le même salaire tout au long de ma formation

En tant qu'apprenti, j'ai 5 semaines de congés par an

VRAI

La période d'essai de 45 jours passés en entreprise permet :

- à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié
- au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.

La période d'essai se calcule en jours calendaires. Dans ces 45 jours, vous devez comptabiliser tous les jours de la semaine, dimanche et jours fériés non travaillés compris.

A tout moment, vous-même, comme l'employeur, pouvez mettre fin à cette période. Il est préférable de prendre du temps avec l'employeur pour finaliser cette démarche de rupture.

Si vous allez au terme de cette période, vous êtes définitivement embauché.



→ VRAI OU FAUX ?

Je dois avoir entre 16 ans et 25 ans pour démarrer un contrat d'apprentissage

Je dois envoyer un CV et une lettre de motivation pour espérer obtenir un entretien d'embauche

Je signerai seul mon contrat d'apprentissage

L'entreprise et l'apprenti ont un mois et demi de période d'essai

En tant qu'apprenti, je perçois le même salaire tout au long de ma formation

En tant qu'apprenti, j'ai 5 semaines de congés par an

FAUX

Votre salaire évolue en fonction de votre âge et de l'année de formation. Le coût horaire du SMIC augmente au moins une fois par an au 1er janvier.

Pourcentage du SMIC perçu (au minimum), pour les contrats conclus à partir du 01/01/2019

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	25 ans et plus
1e an- née	27%	43%	53%	100%
2e an- née	39%	51%	61%	
3e an- née	55%	67%	78%	



→ VRAI OU FAUX ?

Je dois avoir entre 16 ans et 25 ans pour démarrer un contrat d'apprentissage

Je dois envoyer un CV et une lettre de motivation pour espérer obtenir un entretien d'embauche

Je signerai seul mon contrat d'apprentissage

L'entreprise et l'apprenti ont un mois et demi de période d'essai

En tant qu'apprenti, je perçois le même salaire tout au long de ma formation

En tant qu'apprenti, j'ai 5 semaines de congés par an

VRAI

L'apprenti étant sous le statut de salarié, vous disposez de 25 jours ouvrés correspondant à 5 semaines de congés.

Vous avez droit à 5 jours supplémentaires pour préparer vos examens finaux.

Attention, vous ne pouvez pas cumuler congés et vacances scolaires.



→ LIENS UTILES

<https://travail-emploi.gouv.fr> et le [Memo de l'apprentissage](#)

<https://www.service-public.fr>

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

<https://www.lapprenti.com>

Vous l'aurez compris, l'apprentissage est une voie de réussite exigeante. Elle vous permet de poursuivre une formation complète dans l'enseignement supérieur, d'acquérir une expérience professionnelle et de solides compétences.

Une qualification de qualité, auprès de professionnels, qui favorise votre insertion sur le marché de l'emploi.

SITES ONISEP

Les conseillers de la plateforme

Mon orientation en ligne



Kit parents



À vous de jouer !

